

COMMISSION MILIEUX AQUATIQUES – Groupe de travail Zones Humides COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE




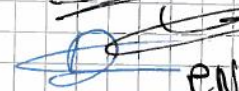







Objet de la réunion :

- Présentation des résultats des expertises terrain

Date : le 13 juillet 2017
Rédactrice : Valérie CHERIGIE, animatrice de la Commission Locale de l'Eau

Le présent compte-rendu a pour objet le rapport des principales remarques formulées par les membres de la commission en complément des présentations réalisés en séance et mises en ligne sur le site : www.sagedelacanche.fr, rubrique « Commission Milieux Aquatiques ».

GT 2H - SAGE Canche
Reu du 13/07/2017

Nom, Prénom	Structure Fonction	Covariel.
ROUSSEL Bruno	SYNCEA	
ROSAN Philippe	AFB 5162	
MARTIN Christian	ASVP des Am. en Fil de l'Eau	
DHANGER Samuel	SYNCEA Stagiaire	
CONTANT Simon	SYNCEA Stagiaire	
LESEUNE Laurain	DREAL H/F	
JEDELE Julien	DDTM 62	
CAPRON Arhann	DOEN 62	
REIS Julien	DDTM 62	
BAURY Marine	DDTM 62	
NEUPONT Pascale	Chambre agri 51/62	
LECLERQ Marcel	JUMCEA	
BOYERIE Jean Charles	CLE canche	
REGNIER Hugue	Syncea	
WARD Alain	CFN 5362	

Introduction

Bruno Roussel, président du Symcéc, accueille les participants et indique qu'il s'agit de la 2^{ème} réunion de travail et de pilotage, de la mission de cartographie et d'identification des zones humides du bassin Canche. Cette mission a été confiée à 2 étudiants stagiaires. Il s'agit surtout de se doter d'une méthode.

Il est indiqué les grandes lignes du compte-rendu de la réunion précédente où l'état des lieux des connaissances relative aux zones humides avait été présenté par grandes types. Dans ce cadre, les données ARCH habitats humides ont été présentées. Concernant les données agricoles, il n'a pas été possible de récupérer la dernière version du RPG (2014). Il serait possible de conventionner avec la Chambre d'Agriculture sous réserve de respecter la confidentialité liée aux parcelles. Les conditions doivent être vérifiées.

Il est précisé que le travail de terrain a été réalisé sur la base de la dernière mise à jour de la base de données ARCH (2013).

Le travail de terrain ne pourra pas être finalisé à l'issue des stages mais il s'agissait avant tout de caler la méthode.

1 - Prospections et délimitation de nouvelles zones humides

(En complément du support de la réunion)

Simon CONTANT présente les résultats des prospections terrain pour les zones humides situées en dehors du périmètre d'inventaire actuel du SAGE. Ces zones sont basées sur les données Arch habitats humides.

De grandes zones ont été délimitées et correspondent dans un premier temps à des zones potentiellement humides. Les zones naturelles/agricoles sont distinguées des zones à dominante plus urbaine.

Ce travail de délimitation permet d'identifier environ 1 700 ha répartis entre 80 zones potentiellement humides en dehors de l'inventaire SAGE. Ces nouvelles zones sont donc à prospecter. La surface moyenne de ces zones est de 20 ha.

L'exemple d'une prospection sur une unité déterminée sur la commune de Wail est développé. Pour ce faire, il est déterminé un cheminement traversant la zone dans sa longueur selon les contraintes sur place (possibilités d'accès ou non) dans l'objectif de confirmer ou non le caractère humide. Des sondages pédologiques ont été effectués.

Une fois le cheminement central réalisé, un nouveau parcours est fait de part et d'autre, avec un sondage soit tous les 200 m, soit à chaque changement de grand ensemble. Pour l'exemple de la parcelle de Wail, cette prospection ne confirme pas le caractère humide pour certaines zones très proches de la Canche (4 m). Cela est probablement la conséquence des remblais suite au creusement du nouveau lit de la Canche pour la dérivation. Pour confirmation, les cartographies de l'ancien tracé de la Canche sont affichées.

Dans ce cas, la prospection terrain était très utile pour vérifier les données ARCH.

La dernière étape consiste à délimiter sous SIG la zone humide qui pourra être ajoutée à l'inventaire du SAGE.

Concernant les ratios de temps passé pour les prospections terrain, une moyenne de 35 ha par demi-journée a été réalisée. Ce temps n'inclut pas le traitement des données (SIG).

Les résultats d'autres prospections sur le bassin sont présentés.

Il est également indiqué que le LIDAR est utilisé pour pré-déterminer les zones et voir l'état de ces zones (présence de fossés de drainage par exemple).

Discussions/Questions :

- La question est posée de la prospection dans les zones urbanisées et notamment les jardins : selon les accès et les configurations de terrain, les espaces sont inclus ou non dans la zone à prospecter;
- Il est demandé que signifie le drainage : il s'agit principalement de fossés souterrains ou superficiels ; Bruno Roussel demande si il est possible d'utiliser le terme de « fossés de drainage » ;
- La question de l'utilisation d'un quadrillage de la parcelle est posée : les étudiants indiquent qu'ils avaient commencé à réfléchir dans ce sens en premier lieu avec une maille d'un ha pour les habitats humides ; ils se sont rendus compte que la prospection était plus difficile sur le terrain avec le risque de passer à côté certaines zones intéressantes ; ce quadrillage peut être maintenu si nécessaire ;
- Il est souligné que la détermination ne pourra pas être totalement exhaustive et que la caractérisation réglementaire restera à la charge des pétitionnaires lors des projets notamment pour une question budgétaire;
- Ne serait-il pas suffisant de se concentrer sur les parcelles où il existe des incertitudes ?
- La cartographie sera beaucoup plus précise et exhaustive que celle de l'inventaire de 2011 et devra toujours être « affinée » par les pétitionnaires en cas de projet ; la différence majeure est également que les enjeux vont être définis ;
- Un travail similaire pour le territoire Marque-Deûle a été réalisé pour vérifier les données ARCH sur le terrain ; pour les habitats humides la pertinence a été confirmée ; ces expertises terrain (« vérifications ») donnent de la crédibilité du travail mené dans le cadre de la CLE ; il est à noter que depuis l'approbation du SAGE, très peu de zones humides ont été sorties de l'inventaire par les porteurs de projets ;
- En termes de vocabulaire, la caractérisation correspond à l'aspect réglementaire ; il faut donc parler d'identification pour les 3 catégories d'enjeux ;
- Le positionnement des cours d'eau pour le cheminement est à considérer. Cependant, il est à noter que 80 % des cours d'eau ont été déplacés notamment pour la mise en place des ouvrages ;
- Il est rappelé le souhait d'intégrer ou de prendre en compte les zones urbanisées dans un souci de gestion hydraulique ;
- Il est demandé si les fonctions hydrauliques ont été prises en compte, notamment au regard de la cartographie des aléas réalisée dans le cadre du PAPI d'intention : cela n'a pas été fait pour les tests réalisés ;
- Il est demandé avec quels critères, l'inventaire des zones humides du SAGE a été défini : cet inventaire s'est basé essentiellement sur le critère floristique (présence de végétation hygrophile) ; cette information devra être conservée pour les unités retenues ; néanmoins, il apparaît évident que cette nouvelle phase d'inventaire doit inclure les zones de l'inventaire précédent ;

- Il est fait remarquer que la proposition faite est très détaillée et il semble difficile d'apporter ce niveau de précision à l'échelle des zones humides du bassin versant : les étudiants indiquent que compte-tenu de la prospection à venir sur les 80 zones identifiées, il sera « facile » de renseigner sur l'occupation des sols avec rédaction d'une fiche ; il s'agira d'un détail de l'acquisition de données mais cela devra être simplifié pour le rendu global ;
- Le ratio de 30 ha/demi-journée apparaît optimiste au regard de l'accès plus difficile pour certains secteurs du bassin versant (basse-vallée) ; néanmoins, certaines zones très humides seront plus faciles à délimiter car la connaissance existe déjà ; par contre, il faudra les prospector pour définir les enjeux et fonctionnalités

2 - Vérification des zonages dans les ZH du SAGE et les Znieff1

(En complément du support de la réunion)

Une vérification a été réalisée sur la zone humide des marais de la Bassée et de Brimeux (25 ha). Cette prospection a permis de vérifier la pertinence des zonages : Synthèse des données RPG2012 et ARCH2013 :

- 100% des cultures "hors enjeux" prédites étaient bien présentes
- 80% des prairies (à usage agricole) étaient bien présentes
- 80% des habitats à végétation humide étaient bien présents

Les imprécisions concernant les prairies humides / habitats humides sont causés par les difficultés à les différencier en photo-interprétation et à l'âge des données.

Discussions/Questions :

- Les travaux présentés posent la question de la détermination sur l'ensemble des zones des enjeux et du travail à réaliser ;
- La question de l'échelle proposée au 1/10 000° est également posée : est-on capable d'assurer cette échelle sur l'ensemble des zones ?
- Sur la base du RPG, il est possible de distinguer la partie labourée des prairies ; d'un point de vue agricole, la cartographie des prairies en zone humide est une donnée importante ; certaines prairies à enjeu agricole pourront être à préserver ou à restaurer ;
- Il est proposé de conserver la donnée relative aux terres labourées en zone humide ;
- Quels outils existent pour améliorer la gestion des prairies humides ? : il existe des MAE permettant de retarder la fauche et également l'absence de fertilisation azotée ; il n'existe pas d'outil relatif au drainage car les MAE ne concernent que les pratiques et pas les investissements ; il serait intéressant de reprendre les surfaces engagées pour le bassin Canche ;
- Il existe un programme zones humides agricole dans le bassin Artois-Picardie avec des sites pilote comme en Scarpe-Escaut et un accompagnement des agriculteurs est fait ; il serait à voir si les zones humides agricole de la Canche pourraient intégrer ce programme dans le cadre du prochain programme d'intervention ; des études technico-économiques ont été réalisées sur les parcelles pour déterminer le manque à gagner ;

- Il est indiqué qu'il sera possible d'intervenir (travaux de gestion ou de restauration) sur des zones identifiées à préserver ;
- Il est important de préserver certaines prairies au risque de les voir disparaître : cette orientation n'est pas encore véritablement validée par la profession agricole ; il faudra faire passer le message pour parvenir à identifier des prairies à préserver ou à restaurer.

3 - Evaluation des fonctionnalités de ces zones humides

(En complément du support de la réunion)

Simon CONTANT présente la méthodologie utilisée pour déterminer les fonctions écologiques (voir présentation).

Discussions/Questions :

- Il est souligné qu'en basse vallée, l'apport de sédiment vient progressivement combler les zones humides ;
- Concernant les fonctions biogéochimiques, la gestion organique (exportation) sur les parcelles est un sujet de débat ;
- La question est posée quant à l'impact de la suppression des seuils dans les rivières sur les zones humides ; les avis et expériences sont diverses mais il n'y a pas eu d'assèchement de zones humides à l'ouverture d'un barrage ;
- Concernant l'identification des fonctionnalités et la méthode élaborée par l'ONEMA, il est fait remarquer que cette méthode est assez lourde à mettre en œuvre et donc cela pose la question du temps de mise en œuvre sur le bassin ; les étudiants vont proposer une adaptation un peu simplifiée tout en conservant les grands principes.

4 – Perspectives, prochaines étapes

Le souhait de la CLE est de réaliser une cartographie fine et cohérente. Cela induit des moyens à y consacrer ainsi que du temps. L'étude va être faite rapidement.

Les fonctionnalités sont importantes pour identifier les enjeux mais la question des usages risque d'être prédominante dans la concertation à mener au sein de la CLE.

Néanmoins à l'issue du travail des étudiants, le groupe de travail a pu vérifier que la méthode fonctionne sur le terrain. Il est maintenant à évaluer le temps et le coût de mise en œuvre sur l'ensemble du bassin.

Une fois que la cartographie et l'évaluation des fonctionnalités seront réalisées, l'identification des enjeux pourra débuter.

Il est envisagé une présentation de ce travail en séance plénière de la CLE en septembre ou en octobre.